Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261015-D_26_10_110_1-DE

COMMUNE DE LA RICHARDAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 octobre 2026

Délibérations

Date de convocation
Le 08/10/2026
Date d'affichage
Le 08/10/26

Nombre de conseillers :23

En exercice : 23

***Présents* : 21**

***Votants* : 23**

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie Annexe, Salle Pierre Coudert, à La Richardais, sous la présidence de Monsieur BRAULT Hugues, Maire de La Richardais.

Etaient présents : Messieurs **BRAULT** Hugues, **MOUGEL** Henri-Luc, **MARSAC** Yannick, **MALTRUD** Hervé-Pierre, **HELEUX** Hubert, **VIDEAU** Fabrice, **DUPOIRON** Denis, **COUSTILLET** Yves, **OHIER** Jean-Luc, **PERSON** Olivier, **MEURY** Jean-Jacques et Mesdames **LEROY** Valérie, **GRIGNON-SINAY** Sylvie, **TESSARO** Roselyne, **GARNIER** Nelly **DUPONT** Clothilde, **CARNET** Catherine, **DOGUÉ** Marie-Noëlle, **RANVEL** Roselyne, **CRISAN-REVOL** Adina et **COSSE-LE GRAND** Corinne

2 Absents excusés : Madame **GROUALLE** Véronique et Monsieur **MEHOUAS** Philippe

2 Pouvoirs : Madame **GROUALLE** Véronique a donné pouvoir à Madame LEROY Valérie et Monsieur **MEHOUAS** Philippe a donné pouvoir à Monsieur MARSAC Yannick

Secrétaire de Séance : Elue à l'unanimité : Madame LEROY Valérie

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission en Préfecture le 29/10/2026 :

Le Maire,
Hugues BRAULT

Délibération n° 26-10-110

➢ Bilan financier (2025-2026), des Ecoles Publiques de La Richardais

Le bilan financier des écoles est étudié en commission « Finances ». Ce bilan comptable recense toutes les dépenses liées au fonctionnement des écoles publiques de La Richardais (Maternelle et Elémentaire) et permet de calculer le coût moyen d'un enfant scolarisé dans nos écoles publiques.
Ces estimations servent de base de calcul pour la participation financière versée annuellement à l'école privée, Sainte Anne, sous contrat, en fonction des effectifs de chaque niveau (maternelle/élémentaire).

Madame Adina CRISAN-REVOL interroge Monsieur le Maire sur le nombre d'enfants domiciliés à La Richardais et scolarisés au sein de l'école publique. Monsieur le Maire indique ne pas disposer de ces chiffres en séance, mais s'engage à se rapprocher des services municipaux afin de lui apporter une réponse.

Madame CRISAN-REVOL demande également s'il serait possible de calculer le coût de fonctionnement par élève, en maternelle et en élémentaire, afin de disposer d'éléments de comparaison entre les établissements publics et privés. Monsieur le Maire précise qu'il sollicitera le service des finances pour obtenir ces données.

Monsieur VIDEAU questionne ensuite Monsieur le Maire sur l'écart important des charges de personnel entre l'école maternelle et l'école élémentaire. Monsieur le Maire

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261015-D_26_10_110_1-DE

explique cette différence par les besoins d'encadrement plus importants des enfants en maternelle.

Enfin, Monsieur OHIER rappelle que la commune peut, sous certaines conditions, solliciter une participation financière auprès des communes de résidence des enfants scolarisés à La Richardais. Il précise que cette possibilité n'est généralement pas mise en œuvre, à l'exception de la commune de Tréméreuc, qui ne dispose pas d'école sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le bilan financier des écoles publiques tel que présenté en annexe.

Pour extrait conforme,
À La Richardais,
Le 29/10/2026
Le Maire,
Hugues BRAULT

